Boguet moderne façon suisse

RG Green Mobility. La société basée à La Chaux-de-Fonds a mis au point un deux-roues électrique dans ses laboratoires. Et aussi un système de bornes de recharge intelligentes.

Bertrand Beauté

Raphaël Grandjean, PDG de RG Green Mobility, société basée à La Chaux-de-Fonds, est formel: «Les deux-roues électriques s'imposeront réellement sur le marché lorsqu'ils seront aussi pratiques d'utilisation que les modèles à essence.» Effectivement, les scooters et vélomoteurs électriques souffrent de trop de défauts, dont l'autonomie et la fiabilité des batteries, pour concurrencer leurs homologues à essence. Pour résoudre ces problèmes, la société développe dans ses laboratoires de recherche un vélomoteur électrique, ainsi que des bornes de recharge intelligentes. «Nous avons développé un vélomoteur plutôt qu'un scooter, parce qu'il touche les jeunes à partir de 14 ans», explique Raphaël Grandjean. Le modèle de RG Green Mobility devrait arriver en magasin fin 2009 début 2010, au prix de 2690 francs.

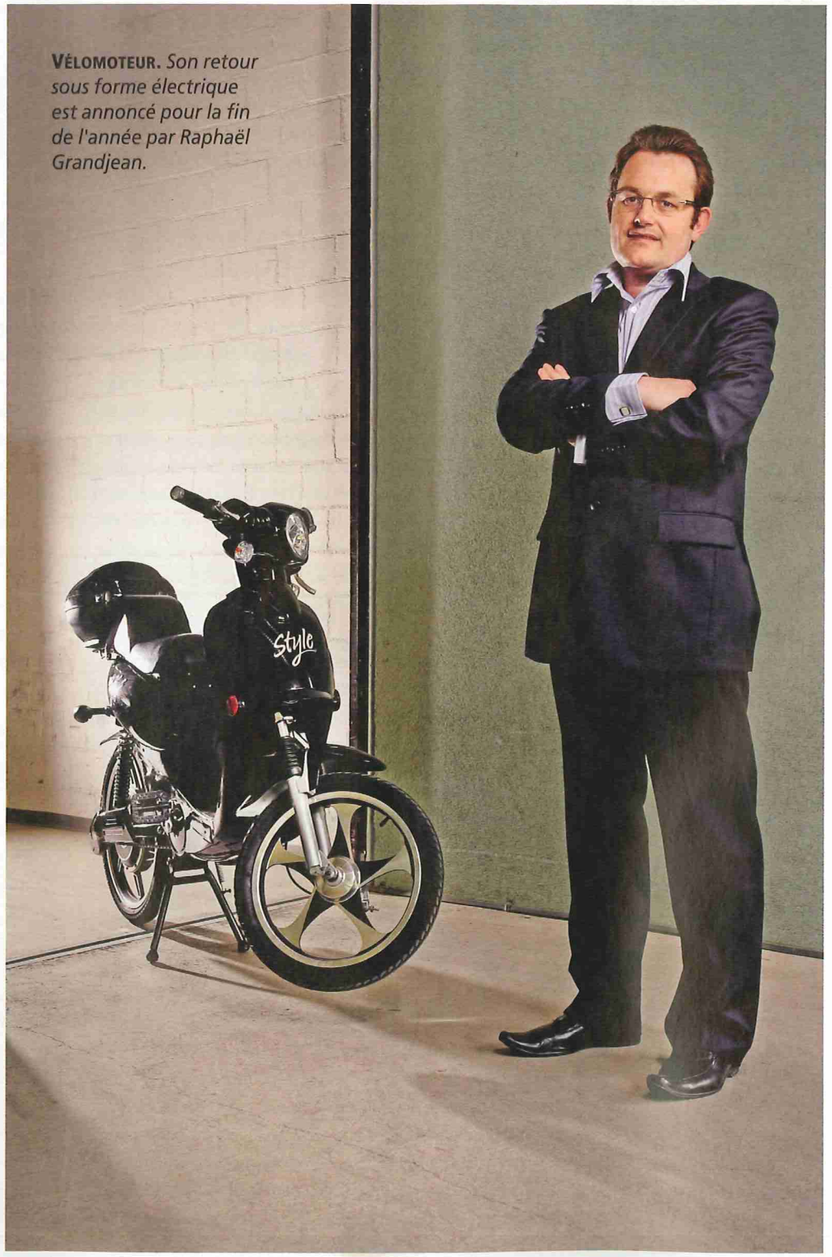

Vélomoteur. *Son retour sous forme électrique est annoncé pour la fin de l'année par Raphaël Grandjean.*

Photos: X. Voirol

PERTINENT. Les premières séries seront fabriquées en Chine avant que la production ne soit rapatriée en Suisse. Un choix étonnant? «Comme dans un premier temps nous ne nous attaquons qu'au marché suisse, il nous paraît plus pertinent d'avoir notre production ici pour mieux répondre aux demandes des clients, notamment en termes de personnalisation.»
Principal avantage de l'appareil: des batteries amovibles au lithium. «Le principal problème des deux-roues électriques demeure la recharge si l'on ne peut pas la faire à domicile», souligne Paul Merz, coordinateur de vente chez RG Green Mobility. En effet, sur la plupart des modèles disponibles, impossible d'enlever la batterie.

EXPÉRIMENTATION. Si les propriétaires de villa peuvent recharger leur machine en quatre, cinq heures dans leur garage, la situation est plus problématique pour les locataires habitant à l'étage, d'autant que l'autonomie de ces véhicules n'est pas excessive (moins d'une soixantaine de kilomètres). «Avec des batteries amovibles, les usagers pourront les prendre avec eux pour les recharger à la maison», ajoute Raphaël Grandjean.Pour densifier le réseau de recharge, la société travaille également sur une borne intelligente. «Actuellement, les bornes installées par les municipalités offrent le courant gratuitement. Cette situation ne durera pas, car le nombre de véhicules électriques – deux ou quatre roues – va exploser dans les prochaines années.
Nous avons donc conçu une borne assurant la facturation par téléphone mobile, via un simple SMS.» Le système devrait être expérimenté à partir de début 2010 dans une commune test. RG Green Mobility discute également avec d'autres municipalités, ainsi que des entreprises et des gérances immobilières, afin qu'elles adoptent ce système. L'utilisation des scooters électriques sera alors aussi simple que celle des engins à essence.

L'E-Max au banc d'essai

RG Green Mobility importe et commercialise déjà un scooter électrique fabriqué en Chine par la société allemande E-Max. L'engin ressemble à un scooter classique: design soigné, carénage coloré, allure dynamique. La surprise vient lorsque l'on tourne la clef de contact... Les 4000 watts de l'appareil ne produisent aucun bruit, aucune vibration. Sur la route, ce scooter, dont le prix oscille entre 4990 et 5590 francs selon les modèles, se comporte quasiment comme un modèle à essence, sauf que son autonomie se limite à 60 kilomètres.
Le lourd pack de batteries, placé au ras du sol, abaisse le centre de gravité de l'engin, offrant une bonne stabilité. La vitesse de pointe (45 km/h) est rapidement atteinte sur le plat. En montée, en revanche, les choses se compliquent. Même avec la poignée des «gaz» tournée à fond, le scooter a du mal à avancer. Le bouton «boost» (qui double la puissance délivrée au moteur) prend alors tout son sens, permettant de pousser la machine jusqu'à une trentaine de kilomètres/heure (au détriment de son autonomie). ■

Publicité